

LES PREMIÈRES FEMMES ÉLECTRICIENNES EN GRÈCE

Des événements inattendus ont provoqué des élections municipales à Salonique, avant le terme normal, pour le remplacement du maire de cette ville. Ainsi les femmes qui s'étaient déjà inscrites dans les registres municipaux ont eu l'occasion de voter. Le nombre des femmes inscrites était très restreint pour diverses raisons, dont la principale était qu'on ne s'attendait pas à des élections avant l'écoulement de trois ans et les femmes remettaient de jour en jour leur inscription. Toutefois, les femmes inscrites ont toutes voté sans exception. Le fait que des femmes grecques ont voté a eu une grande répercussion dans tout le pays. Les femmes de Salonique s'empressent à présent de s'inscrire, les hommes même les engagent à le faire, voyant que le vote de leurs femmes accroît la puissance de leur parti respectif.

Les élections municipales du 14 Déc. à Salonique ont marqué une étape dans l'évolution du féminisme en Grèce.

* * *

Deux femmes éphores d'antiquités.

Malgré l'opposition de ceux qui envisagent avec méfiance l'occupation de postes supérieurs dans les services publics par les femmes, Mlle Semni Papaspyridi et Mme Varoucha ont été nommées *éphores des antiquités*. Mlle Papaspyridi est connue en Grèce par ses études sérieuses, son travail consciencieux et les très intéressantes brochures qu'elle a publiées sur des sujets archéologiques. Elle fut membre du C. A. de notre Ligue.

* * *

Le Congrès de la protection de la maternité et de l'enfance.

Ce Congrès, qui a eu lieu au mois d'Octobre et auquel ont pris part toutes les organisations qui s'intéressent à la protection de l'enfance, a voté, après des discussions très vives des commissions et des séances plénières des résolutions dont nous donnons en résumé des plus importantes.

a) Pour la protection de la mère et des nourissons.

Éducation du personnel nécessaire. Fondation de maternités dans les grands centres. Enseignement des notions de puériculture dans les classes supérieures des

écoles primaires, des écoles normales des écoles professionnelles etc. Protection de la mère ouvrière par la loi, protection morale et secours matériel par l'état, amendement de la loi sur les enfants illégitimes de manière à leur assurer une protection complète. Institution de Conseils tutélaires dans les municipalités et communes pour la protection des enfants abandonnés ou orphelins. Fondation de dispensaires, crèches, etc. et de centres pour l'examen biologique des enfants et des mères.

b) Protection des écoliers.

Instruction élémentaire absolument gratuite et enseignement des majeurs illettrés. Organisation de fiches individuelles pour tous les enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge mûr.

L'amélioration de l'enseignement de l'hygiène. Organisation de cantines scolaires, bains, vacances à la campagne, écoles en plein air ainsi que des sports, et utilisation des loisirs des enfants. Développement de la croix rouge de la jeunesse. Institution de centres pour la protection morale de la jeunesse, pour l'orientation professionnelle, etc. Mesures législatives contre la traite, et mesures pénales sévères pour les délits de mœurs contre les mineures. Les parents devront être privés de leurs enfants en cas de mauvais traitement.

c) Travail des enfants.

Interdiction absolue du travail des enfants jusqu'à l'âge de 14 ans avec application stricte de la loi relative. Extension de la loi respective sur tous les travaux salariés. Enseignement complémentaire obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans. Enseignement professionnel obligatoire dans les limites des heures de travail, sans aucune réduction du salaire. Adoption des projets de loi sur l'habitation à bon marché et les assurances sociales, institution de lois sur le salaire minimum et extension de la loi de 8 heures et des lois ouvrières sur tous les emplois salariés

d) Coéducation.

Organiser des écoles secondaires expérimentales basées sur la coéducation.

e) Institution de tribunaux d'enfants et formation spéciale des tuteurs et des probation officers. Emploi dans ce but de médecins et de pédagogues spécialistes.

Ce congrès a attiré plusieurs représentants des organisations de provinces. Des débats sur le travail de la femme mariée et de la mère ouvrière ont eu lieu. Des déléguées de notre Ligue ont soutenu les thèses féministes très chaleureusement. Mme Svolo a été rapporteuse sur la question du *travail des enfants*.